

Il s'agit d'un exemple dont vous pouvez vous inspirer.

Le conseil municipal / communautaire

Considérant l'existence d'une bibliothèque municipale créée par délibération en date du ...,

Considérant l'existence d'un règlement intérieur de ce service, adopté par une délibération en date du ...,

Considérant que ce service est géré et animé par des bénévoles,

Déclare que les bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune / Communauté de Communes, en particulier pour leur formation, leurs relations avec la Médiathèque Départementale de Prêt et leurs achats en librairie.

Conformément au décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, le Conseil Municipal / Communautaire autorise le remboursement de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal / Communautaire donne délégation à Monsieur le Maire / le Président pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

Annexe : liste des bénévoles, datée et signée par le Maire / le Président.